

# **RADON** **EN MILIEU DE TRAVAIL :** **TOUS CONCERNÉS**

**DES MOYENS SIMPLES POUR PRÉVENIR LE RISQUE**



# POURQUOI ME PRÉOCCUPER DU RISQUE RADON ?



Ce gaz pénètre dans les lieux de travail au travers des sols et des parois et peut se concentrer dans les espaces mal ventilés.



## LE RADON ?

UN GAZ RADIOACTIF,

D'ORIGINE NATURELLE,

QUI PROVIENT DU SOL.

ENVIRON  
**3 000**  
DÉCÈS PAR AN  
SONT ATTRIBUÉS  
À CE GAZ  
RADIOACTIF

D'après les données actuelles, l'exposition au radon est la seconde cause de cancer du poumon en France, après le tabac.

Quelle que soit la zone géographique dans laquelle votre entreprise est implantée, il peut y avoir un risque d'exposition de vos salariés au radon.

La réglementation a évolué et prévoit que l'employeur vérifie si la concentration en radon dépasse ou non un seuil défini (le niveau de référence) et mette en place, si besoin, **des mesures de prévention adaptées.**

# LES TRAVAILLEURS DE MON ENTREPRISE SONT-ILS EXPOSÉS ?

☢ Pour estimer si mon entreprise est exposée au risque radon, il faut, dans un premier temps, prendre en compte :

## La zone géographique où se situe le lieu de travail.

En me reportant à la carte interactive de l'IRSN, je peux connaître le potentiel radon de ma commune : [www.irsn.fr/carte-radon](http://www.irsn.fr/carte-radon)

## La configuration du lieu de travail.

Est-il situé au rez-de-chaussée ? En sous-sol ? Mon activité s'effectue-t-elle en souterrain ?

☢ En fonction de ces éléments, un dépistage à l'aide de mesures peut alors être nécessaire. Ce dépistage est à faire sur une durée de **2 mois minimum** et de préférence en période hivernale. Le résultat est comparé au niveau de référence réglementaire (fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle).

### Si le résultat du dépistage est inférieur au niveau de référence :

→ aucune mesure de prévention n'est nécessaire.

### Si le résultat du dépistage est au-dessus du niveau de référence :

→ il est obligatoire de mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'exposition au radon.



# COMMENT RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RADON ?

☢ Des actions simples peuvent être mises en place. Il s'agit principalement de :

**Diminuer la concentration du radon dans l'air ambiant :**

→ en améliorant **LA VENTILATION** ou **L'AÉRATION** des lieux de travail.

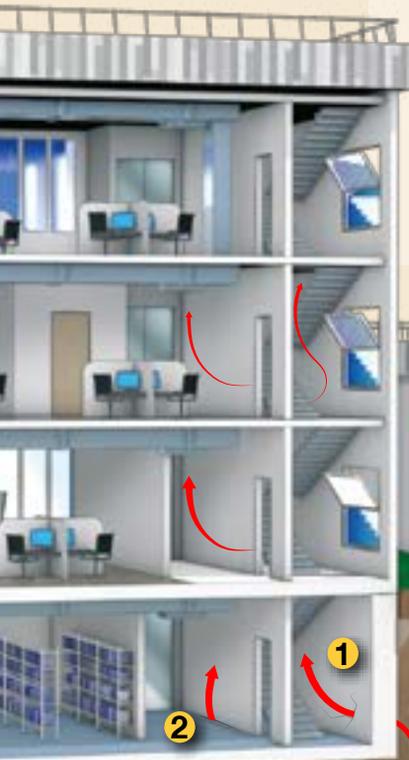
**Limitier l'entrée du radon dans le bâtiment :**

→ en agissant sur **SON ÉTANCHÉITÉ** vis-à-vis des points d'entrée du radon : fissures, joints, sol poreux, passages de canalisations...

☢ L'efficacité de ces actions doit être vérifiée à l'aide de **nouvelles mesures de concentration**.



Si le résultat de ces nouvelles mesures dépasse le seuil de  $300 \text{ Bq/m}^3$ , se reporter aux autres mesures de prévention détaillées dans le dossier web INRS : [www.inrs.fr/radon](http://www.inrs.fr/radon)



**Le radon peut entrer par :**

- 1 Les fissures.
- 2 Les joints entre les parois.
- 3 Les passages de canalisations.
- 4 La porosité des sols.



# COMMENT FAIRE POUR MESURER L'EXPOSITION AU RADON ?



Les mesures sont effectuées à l'aide de **détecteurs spécifiques**. Ceux-ci sont placés dans les lieux de travail concernés en respectant les instructions du fournisseur.



Au bout de **2 MOIS MINIMUM**, les détecteurs sont à renvoyer à un laboratoire accrédité\*, qui délivre un résultat directement comparable au niveau de référence. Le résultat correspond à la concentration d'activité de radon dans l'air, exprimé en becquerels par m<sup>3</sup> (Bq/m<sup>3</sup>).



\* Voir dossier web INRS  
[www.inrs.fr/radon](http://www.inrs.fr/radon)





## POUR EN SAVOIR PLUS

Dossier web INRS  
[www.inrs.fr/radon](http://www.inrs.fr/radon)

Carte interactive Radon de l'IRSN  
« **Connaître le potentiel radon de ma commune** » :  
[www.irsn.fr/carte-radon](http://www.irsn.fr/carte-radon)



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

### Édition INRS ED 6373

1<sup>re</sup> édition • février 2020 • 10 000 ex. • ISBN : 978-2-7389-2530-5  
Conception graphique : Blue Graphic / Madehok. Illustrations : J.A. Deledda. Impression Stipa

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie/Risques professionnels ◀

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube

